

JUIN 1999 N°377=



### LUTTE CONTRE LE BRUIT



Il n'est pas inutile de rappeler, afin que nul ne l'ignore, les principales dispositions de l'arrêté du Préfet du 15/07/1991, applicable à l'ensemble du département de Meurthe et Moselle et que les habitants de THIAVILLE sont tenus de respecter eux aussi :

1) <u>Les bruits gênants</u> pour le voisinage par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif sont intendits.

A titre d'exemple : postes radio, magnétophones, électrophones et assimilés, cris, chants, réparations et réglages de moteur, pétards et jouets bruyants.



- 2) <u>L'utilisation</u> des outils, appareils, de quelque nature qu'ils soient utilisés par des professionnels à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées est interdite entre 20h00 et 07h00 et toute la journée les dimanches et fêtes.
- 3) Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter de troubler la tranquillité du voisinage notamment par les bruits émanants des téléviseurs, appareils HI-FI et autres, appareils ménagers, de musique, etc...



- 4) <u>Les travaux de bricolage ou de jardinage</u> réalisés par des <u>particuliers</u> à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore <u>tels que tondeuses</u> à <u>gazon</u> (et assimilés), <u>tronçonneuses</u>, <u>perceuses</u>, <u>raboteuses</u> ou <u>scies</u> mécaniques ne peuvent être effectués que :
  - les jours ouvrables de 08h00 à 20h00
  - les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
  - les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



lieu:

### RAMASSAGE DES MONSTRES

La prochaine collecte des objets ménagers encombrants aura

le vendredi 18 juin 1999

Les objets sont à sortir la veille au soir. Merci.

# O.P.A.H.

0.

P. A.

A titre de rappel, nous vous signalons que les permanences de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ont lieu uniquement au Centre Local pour l'Emploi à BACCARAT - 11 bis, rue du Moulin - les vendredis de 14h00 à 15h00.

H.

# BAIGNADE INTERDITE



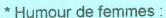
A l'approche des beaux jours, il n'est pas inutile de rappeler que sur le territoire de Thiaville, la baignade dans la Meurthe et plus particulièrement au lieu dit "Le Pont de Thiaville" est interdite.

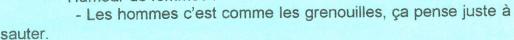
# OUVERTURE DE LA MAIRIE



En juillet et août, la Mairie sera ouverte <u>uniquement le vendredi de</u> 18h00 à 19h00. Cependant, pour les affaires administratives courantes, vous pouvez venir du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30.

# CLIN D'OEIL







- Pourquoi les hommes sifflent-ils mieux que les femmes ? Parce qu'ils ont une cervelle d'oiseau.
- Un homme c'est comme un magnétoscope : avance, recule, avance, recule, stop, éjecte.
- \* Chéri, je suis allé chez le dentiste. Il m'a soigné une carie qui avait au moins deux ans.
- Deux ans.... fait le mari en réfléchissant.... alors donne-moi la facture que je l'envoie à ton premier mari !

FLEURIR THIAVILLE, DEVANT CHEZ YOUS, VOTRE FAÇADE.....
C'EST MAINTENANT. NE PERDEZ PLUS DE TEMPS!



L'arrêté préfectoral du 15/01/1975 est toujours en vigueur et peut être consulté en Mairie. Il prescrit entre autre obligation de faire une déclaration préalable en deux exemplaires visés par le Maire (1 ex pour la Gendarmerie, l'autre étant conservé par le déclarant). Il précise qu'il est interdit d'allumer des feux à moins de 100 mètres des routes, chemins et habitations et à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations et reboisements.

# PROCHAINES MANIFESTATIONS



BIENVENUE

20 juin 26 juin 05 juill.

au 30 juill.

6 juin Fête de fin d'année Ecole

Ruche enfantine

Fête de la Musique R.C.M. Fête de fin d'année Ecole

Ecole

Foyer Rural Thiaville

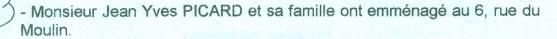
Thiaville

Jeunesse Loisirs Annexe F.R. Thiaville

# LA VIE DU VILLAGE



- Monsieur Hubert BERNARD a emménagé au 6, rue de la Gare.



- Monsieur et Madame GIRONDE ont emménagé au 12, rue d'Alsace.

Nous leurs souhaitons à tous la bienvenue parmi nous.

Monsieur et Madame Alain DURAND et leurs enfants, déjà habitants de Thiaville, ont emménagé au 20 bis, rue des Vosges.



# A S'OFFRIR OU A OFFRIR

Vous souhaitez faire un cadeau ou vous faire plaisir ? Des assiettes à l'effigie de Thiaville sur Meurthe peuvent être réalisées sur demande. Deux modèles sont à votre disposition en Mairie au prix de 180,00F le modèle OBERNAI et de 250 F le modèle façon ETAIN Ø 27.

Possibilité de commander ces assiettes en ETAIN véritable. Le paiement se fera à la commande à l'ordre du COMITE DES FETES auprès duquel on peut s'adresser dès maintenant.



# LE COIN DES ETOURDIS

Un trousseau complet de clés a été trouvé dans le village. Le réclamer en Mairie





### **VOTRE MEMOIRE NOUS EST PRECIEUSE:**

A quelques semaines de l'an 2000, il est un projet marquant qui mérite d'aboutir avec votre concours : la réalisation d'un recueil historique. Mais entendons-nous, pas uniquement de l'histoire avec un grand H. mais plutôt notre petite histoire, nos coutumes, les traditions de chez nous, les vrais souvenirs qui laisseront une empreinte durable de ce qu'est et de ce qu'a été notre petite communauté.

Pour mémoriser, concocter et relater ces nombreux épisodes, une petite équipe que nous appellerons pompeusement "Groupe de Travail pour l'Histoire Locale" s'est constituée. Le noyau de l'équipe est composé de :



- Michel JACQUEL Tél.: 03.83.71.41.87

- Michèle IZARD Tél.: L.R.

- Roland CUNY Tél.: 03.83.71.41.15 - Pierre HYPOLITE Tél.: 03.83.71.40.83 - Michel GEORGES Tél.: 03.83.71.43.79



Bien évidemment, M. Claude BERNARD notre spécialiste qui nous permet de publier chaque mois un épisode de notre histoire locale dans l'Entre Nous (page jaune) sera étroitement associé à cette réalisation. Pour réussir, c'est avec votre précieuse mémoire qu'ils devront compter.

Dès maintenant, n'hésitez pas un instant à nous adresser en Mairie vos témoignages, récits, anecdotes, souvenirs, documents (qui seront ensuite retournés) pour étoffer, vivifier les futures pages de notre propre

Si besoin est, et quand vous le souhaiterez, nos reporters pourront se rendre chez vous pour écouter et saisir ce qui s'est passé hier. Merci d'avance de votre concours.

Michel GEORGES.



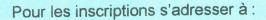
### **SAPEURS POMPIERS**:

Dans le cadre de l'entraînement sportif des Sapeurs Pompiers, 100 % de l'effectif a participé au parcours sportif à BACCARAT. Cette bonne participation et les bons résultats obtenus ont permis à THIAVILLE SUR MEURTHE de se classer 3ème de tous les CPIi du Département et également de se classer 3ème tous Corps confondus (CSP - CS - CPIi).

Le Chef de Corps Sergent GEORGE Dominique Le responsable sportif ZINUTTI Gilles



L'Amicale des Sapeurs Pompiers de THIAVILLE SUR MEURTHE organise un cochon à la broche ouvert à tous le dimanche 04 juillet 1999 qui se déroulera à l'Annexe du Foyer Rural.



- M. ZINUTTI Gilles Tél.: 03.83.71.40.55 - M. GEORGE Dominique Tél.: 03.83.71.41.13 - M. CUNY Jérôme Tél.: 03.83.71.43.57

Date limite pour les inscriptions : le dimanche 27 juin.

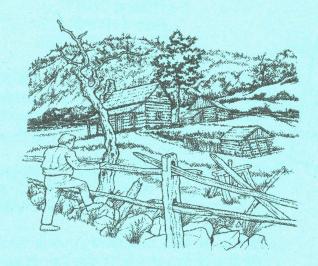
Tarif: 100 F boissons non comprises.

Le Président, Gilles ZINUTTI.



### REMERCIEMENTS:

M. Jean GEORGES domicilié 8, rue de Bellevue remercie la personne ayant retrouvé son porte-monnaie et l'a prie de se faire connaître auprès de lui pour remerciements.



**Directeur: Michel JACQUEL** 

Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE

# AFFOUAGES

\* <u>Inscription</u>: à réception du présent bulletin, en Mairie, de 09h00 à 11h00 et les mardis et vendredis de 18h00 à 19h00 <u>et jusqu'au 18 juin inclus</u>.

A l'issue de cette 1ère inscription, en cas de reliquat disponible, une seconde inscription en quantité non limitée aura lieu à compter du lundi 21 juin aux mêmes jours et heures et dans la limite des stocks disponibles (mêmes conditions de prix).



\* Quantité : 1 lot constitué de 2 stères

- 2 stères (1 de hêtre et 1 de chêne) au prix de 360 F, livrés à domicile.

\* Livraison : le lieu précis de la livraison sera à indiquer lors de l'inscription.

# INSCRIPTIONS A L'ECOLE

Madame BERNARD, Directrice d'école procédera à l'inscription des élèves nés avant le 31 décembre 1996 :

- le samedi 12 juin 1999 de 11h00 à 12h00
- le mardi 15 juin 1999 de 16h00 à 17h00

Ou à tout autre moment sur rendez-vous en téléphonant au 03.83.71.42.73.

Pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> septembre 1997, une dérogation peut <u>éventuellement</u> être accordée par l'Inspecteur de l'Education Nationale.







# DIMANCHE 20 JUIN 99

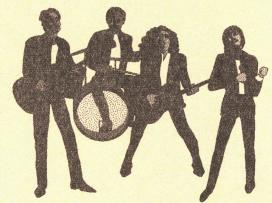
# FETE DE LA MUSIQUE

à partir de 11 h 00

PLACE DE LA MAIRIE (si mauvais temps salle du foyer rural) THIAVILLE SUR MEURTHE

Nombreux artistes: Les Guériots de Baccarat Superstars (majorettes de Saint Diè) Artistes locaux....





Imprimé par nos soins Ne pas jeter sur la voie publique

### Une page de notre histoire

Aujourd'hui : L'ORGANISATION MUNICIPALE (2)
THIAVILLE AVANT 1789

### LES BANGARDS

### **FAGNOUX**

GRANDS	PETITS PETITS
1750 :	Balthazard COMTE
1767 : Claude COLLIN	Jean BOURGUIGNON le Jeune
1769 : Jean Joseph LEGER	
1770:?	
1771 : Claude BIETRY	
1772 : François PARISOT	
1773 : Claude BIETRY	Humbert PILOT
1774 : Jean Baptiste POIRSON	Humbert PILOT
1775:?	
1776 : Sébastien MARTIN	
1777 : Jean Baptiste POIRSON	
1778:?	
1779 : Sébastien MARTIN	Sébastine MARTIN
1780 : Claude BIETRY	
1781 : Nicolas DIDIER	
1782 : Jean Baptiste POIRSON	
1783 : Joseph COLIN	
1784 : Claude PETIT	
1785 : Ceux de Thiaville et La Chapelle	
1786 : Nicolas PHILIPPE et Etienne POIRS	ON
1786 : idem	
1788 : Etienne POIRSON	Claude PETIT (1)
1789 : Joseph COLIN	Idem
1790 : Idem	Idem

### (1) en même temps Sergent.

A une certaine époque, conformément à la Chartre de 1359, il n'y a qu'un Bangard pour les trois Communautés choisi par le représentant de l'Evêque aux Plaids annaux parmi trois personnes nommées par les trois Maires.

1737

"Nomination faite par Joseph REMY, Maire à La Chapelle, Joseph MATHIEU, Maire à Thiaville et Nicolas PHILIPPE, Maire à Fagnot de trois personnes pour servir de Bangard en la présente année mil sept cent trente sept à commencer ce jourd'hui et finir pareil jour des personnes de :

Jean MATHIEU, ancien Bangard à La Chapelle Humbert PARADIS de Thiaville et Joseph PITON de Thiaville

et à l'instant Humbert PARADIS a este choisy pour Bangard lequel en a presté Serment par devant Nous a luy enjoint d'en faire les fonctions et a fait sa marque. Marque de Humbert PARADIS".

Le Maire de Fagnoux participe à la nomination.

### LES GREFFIERS

La nomination des greffiers n'apparaît dans le procès-verbal des Plaids annaux qu'à partir de 1779 et à Fagnoux qu'en 1782.

1782 : Humbert PILLOT

1783 : Sébastien MARTIN

1784 : C'est le Maire qui fait le rapport

1785 : Celui de Thiaville ou de La Chapelle

1786 : Idem 1787 : Idem

1788: Humbert PILLOT

1789 : Celui de Thiaville ou La Chapelle

1790 : Celui de Thiaville

### LES SERGENTS

1785 : Claude BIETRY

1784 : Etienne POIRSON 1785 : Thomas GEORGE

1786 : Claude PETIT

1787 : Joseph COLIN

1788 à 1790 : Claude PETIT

### Les Apprétiateurs

Ils apparaissent à la fin du 18è siècle et sont chargés d'expertises de dommages, d'estimation de successions.

1781 : Claude BIETRY, François PARISOT

1782 : Etienne POIRSON, François PARISOT

1783 : Claude BIETRY, Nicolas PHILIPPE

1785 : François LAURENT, Sébastien MARTIN

1786 : Ceux de Thiaville et La Chapelle

1787:?

1788 : François LAURENT, Joseph COLIN

1789: Etienne POIRSON, Nicolas PHILIPPE

1790 : Ceux de Thiaville

Les Bangards de troupeaux à part.

Ils surveillent les troupeaux des habitants qui ont obtenu l'autorisation de ne plus mettre leur bétail au troupeau communal mais doivent rester sur leurs propriétés.

1782 : Claude BIETRY 1783 : Joseph COLIN 1784 : Claude PETIT

1785 - 1786 : Ceux de Thiaville et La Chapelle

1787 à 1790 : ?

### **FAGNOUX**

### Les dépenses de la Communauté

"J'ai soussigné Dominique LITAIZE, Maire à Fagnoux, confesse avoir reçu des mains de Pierre GEORGEL, tuteur des enfants de Marguerite POIROT, la somme de trente huit sols au cour de France pour le port des feuilles des tailles et des virore que l'on a achetez avant que la ditte defeun soit decedez pour mettre au coulant de la fontaine dont quittance à Thiaville ce 25è novembre 17770".

"J'ai soussigné Jean ROURION confesse avoir reçu des mains de Pierre GEORGEL, tuteur des enfants de Marguerite POIROT la somme de quatorze sols pour avoir regardez les Mouche a mielle de Fagnoux pour la part de la dit deffunt dont quittance a Thiaville ce 25 novembre 1770".

Dépense de la milice

1745 : Thiaville 8 livres - Fagnoux : 25 sols

Des amendes

"Reçu des Communautés de Thiaville et La Chapelle et Fagnoux la somme de trente sols pour le droit de controle et soixante livres d'amande pour le droit résultant de six baux particuliers ssp de deux prey du revenu d'environ trente livres par an.

Droit restitué I L 10 S Amande 60 I "

Nous ignorons la ventilation de la dépense entre les trois Communautés.

ssp : sous seing privé.

lis agyeirlem les trescents des habitants de pat abtenu l'autorisation de na plus petire leur pétait au troupeau communal mais doire de leure du l'autorispitétés.

> 1782 - Claude BRSTRN 1783 - Joseph COUN. 1784 - Claude PE PIT 1785 - 1786 - Ceux de Thraville et un Chapend 1787 a 1790 - 7

### KINOMOAR

### tree dependes du la Communation

"This soussigne Dominical office Maire a Facrotic confesse avoir repulded mains de Pierre OFOROFI, tablem the contents de Marguente POIROF, la somme de frente unit sois au cour de France dour le port des feurles des tailles et des virere que l'on a annetes avant que la diffe dois un soit decedes pour metire au coulant de la fortaine dont unitance a Thiaville de 25é novembre 11770.

Fai soussigné Jean ROLIRION conferse avoir riçui des mains de Rierre GEORGEL (utaur des enfants de Narqueste PORGEL) la sonne de cuatorze sols pour avoir equatez les Mouche à melle de Fagnoux cour la pain de la du défiunt dont quittance à l'incivité de 25 novembre 1770".

Pap**ense de la milita** Papense de sancia Rejuda de Tanana

eabneme ren

6 . . .

Flaculdes Communatives de Themilie et la Chapelie et Enghoux le s<mark>omme de trente.</mark> Les bour le éreit de controls et ébrainte livres d'amande pour le sinoi, requitant de **six baux** la nécellers sap de deux previdu revenu d'anvison tratte tivres par an

> Orok restituté 14,70 S. America

uditisauramoj, aost est estas chregoliki et et musiki al stanomoj subli

SYNG DOMES SLOT , GET